

# **C.C.A.E.P. - DNHE**

## **Cellule de Conseil aux Adductions d'Eau Potable**

BP E 1602

Rue de la Somme

Bamako

Tél : (223) 77 37 35 Fax: (223) 21 96 21

e-mail : ccaep@cefib.com

---

### **INFORMATIONS SUR LA CELLULE DE CONSEIL AUX AEP**

**Bamako - mai 1999**

924-ML99-17243

## Table des matières

### PREFACE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1.1	CONTEXTE.....	3
1.2	SITUATION DE L'AEP AU MALI.....	3
1.3	LES ACTEURS DE L'AEP.....	3
1.3.1	<i>Institutions clés du sous secteur</i> .....	3
1.3.2	<i>Schéma institutionnel</i> .....	4
<b>2</b>	<b>LE RÔLE PARTICULIER DE LA CCAEP ET SON ÉVOLUTION</b> .....	<b>4</b>
2.1	MISSIONS ACTUELLES.....	4
2.1.1	<i>L'audit financier et technique</i> .....	5
2.1.2	<i>Communication</i> .....	5
2.1.3	<i>La formation</i> .....	5
2.1.4	<i>Les prestations de service éventuelles</i> .....	6
2.2	STRUCTURE EXISTANTE.....	6
2.2.1	<i>Personnel</i> .....	6
2.2.2	<i>Matériel</i> .....	7
2.3	CHIFFRE D'AFFAIRE EN 1998.....	8
2.4	CHARGES.....	8
2.5	RÉSULTATS.....	8
2.6	CONCLUSION.....	8
<b>3</b>	<b>HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES</b> .....	<b>8</b>
3.1	NOUVELLE RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE CCAEP ET UEAEP.....	8
3.2	HYPOTHÈSES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	8
3.2.1	<i>Hypothèse du développement de l'UEAEP</i> .....	8
3.2.2	<i>Hypothèse et contraintes concernant la décentralisation</i> .....	9
3.2.3	<i>Développement des activités de la CCAEP</i> .....	9
3.3	MISSIONS FUTURES ET DYNAMISME DE LA CCAEP.....	9
3.3.1	<i>Défis du développement des services d'Audit (CCAEP)</i> .....	9
3.3.2	<i>difficultés de la formation permanente des acteurs du sous secteur</i> .....	10

Annexe 1 : Prévission de Chiffre d'affaire pour 1999/2001

## 1 Introduction

### 1.1 Contexte

Le présent rapport concerne l'avenir de la Cellule de Conseil aux AEP (CCAEP), créée en 1993 sous le nom de CAC et transformée en septembre 1996 dans le cadre du projet AEP 6 Centres (financé par la KfW). La CCAEP fonctionne de manière informelle depuis décembre 1998 au sein de la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie. Son statut (qui est provisoire) fait l'objet d'une étude de privatisation.

### 1.2 Situation de l'AEP au Mali

Le secteur de l'AEP au Mali est caractérisé par une stratégie de la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie qui est testée avec succès depuis plusieurs années et qui repose sur :

- le transfert de compétence de l'Etat aux futures Communes,
- La privatisation de l'exploitation des systèmes de production et de distribution,
- L'intérêt des communautés bénéficiaires pour la viabilité des infrastructures,
- L'organisation du secteur basée sur la communication et la formation des acteurs.

En résumé, les responsabilités sont réparties de la manière suivante.

### 1.3 Les acteurs de l'AEP

#### 1.3.1 Institutions clés du sous secteur

Le sous secteur peut se développer de manière harmonieuse en s'appuyant sur les institutions suivantes :

1. **L'Etat** représenté par la **DNHE** (et les DRHE) qui conserve un rôle de coordination, intermédiaire du secteur auprès des autres services de l'Etat, et d'arbitre entre les acteurs. Ce rôle sera particulièrement important avec l'arrivée des Conseils Communaux en avril 1999. La stratégie du transfert de compétence devra alors être développée à plus grande échelle et la DNHE sera la seule institution capable d'assurer auprès des Communes ce transfert indispensable au développement de la distribution d'eau potable.

La DNHE désigne la (ou les) CCAEP comme Audit des exploitants. Le contrat passé avec l'Audit peut être adapté aux besoins des exploitants à la demande de ceux-ci, à condition que cette adaptation soit justifiée et non contraire aux intérêts de l'Etat.

2. **Les Communes**, auxquelles l'Etat doit transférer une part de sa compétence en matière d'alimentation en eau potable, seront responsables de la police de l'eau, et du développement des systèmes. Malheureusement elles ne seront pas opérationnelles avant quelques années. Comme pour l'approche par le genre, on devra éviter de penser que la décentralisation pourra apporter des solutions immédiates aux problèmes complexes de la gestion des systèmes communautaires.

**Par contre, l'expérience de la gestion des équipements d'eau potable est un excellent support didactique pour la formation des élus à la gestion des équipements communautaires.**

3. **Les usagers**, organisés en associations d'usagers, qui défendent leurs intérêts (disposer d'eau potable de manière pérenne au prix le plus bas possible), sont appelés à réfléchir aux difficultés qu'il rencontrent, et aux services dont ils

pourraient bénéficier (assainissement, électricité...) Ils doivent trouver auprès des futures Communes un relais important pour trouver des solutions à leurs problèmes.

La position particulière des femmes doit être analysée avec attention car elles sont un acteur important, mais il ne s'agit pas de penser, comme certains, que tous les problèmes pourront être résolus par une approche par le genre. La solution d'imposer des femmes dans les assemblées générales des AU (parité hommes / femmes) semble donner de bons résultats lorsqu'elle est appliquée. Cela se fait toujours difficilement.

4. **Une ou plusieurs institutions privées (concurrentes ?), proches de la CCAEP** actuelle, mais assurant uniquement l'audit et le conseil dans un cadre contractuel précis avec la DNHE, pour une rémunération proportionnelle à la production des exploitations.
5. Les Exploitants d'AEP représentés par l'**Union des Exploitants d'AEP (UEAEP)** exprimant les besoins et les difficultés liées à l'exploitation des systèmes (Formation, achats, recouvrement des coûts d'exploitation, relations avec l'Etat...), analysant leurs besoins, définissant leurs objectifs, leurs priorités et les moyens de se développer. Malheureusement l'institution est jeune et manque complètement de moyens.

L'UEAEP peut jouer un véritable rôle de promoteur du secteur.

### 1.3.2 Schéma institutionnel

Le schéma institutionnel pour le sous secteur de l'eau potable en milieu semi-urbain reste celui du document « Transfert de compétence de l'Etat aux Communes en matière d'hydraulique urbaine – Conditions de réalisation et de gestion des systèmes de production et de distribution d'eau potable » DNHE 11/11/1997.

## 2 Le rôle particulier de la CCAEP et son évolution

La Cellule de Conseil aux AEP (CCAEP) est un acteur important de la stratégie du Gouvernement malien pour la gestion des infrastructures d'eau potable. Cette Cellule mise en place en 1993 dans le cadre du projet AEP 6 Centres financé par la KfW a été pleinement opérationnelle au sein de la DNHE. Il lui faut maintenant poursuivre son développement et trouver un statut adapté à sa mission.

Ses rôles de conseil et d'audit sont décrits ci-après :

### 2.1 Missions actuelles

Ce professionnel de l'audit et du conseil prend en charge les 4 grandes fonctions suivantes.

- Audit financier et technique
- Communication
- Formation du personnel
- Prestations de service divers

La première fonction constitue la prestation principale de la CCAEP auprès des exploitants et des associations d'usagers. Elle fait l'objet depuis 1994 de deux publications annuelles.

## Proposition de privatisation de la CCAEP

Les trois dernières fonctions, font l'objet d'accords entre les exploitants et la CCAEP, mais elles restent facultatives. La dernière fonction est destinée à être transférée à l'Union des exploitants d'AEP (UEAEP) pour des raisons éthiques.

### **2.1.1 L'audit financier et technique**

#### **a) Audit financier**

La CCAEP vérifie la comptabilité analytique des exploitants sur la base des données qui lui sont transmises régulièrement. La comptabilité est tenue sur un logiciel comptable spécialement adapté. Les comptes de chaque exploitant sont arrêtés 2 fois par an et présentés au Conseil Communal et à l'Assemblée Générale de l'A.U, après vérification sur place des pièces comptables. Après chaque mission sur le terrain, un rapport d'audit financier avec propositions détaillées d'amélioration de la gestion et budget pour la période suivante doit être adressé en 1 exemplaire aux A.U, à la DNHE, à la DRHE, et au Conseil Communal.

#### **b) Audit technique**

La CCAEP vérifie également sur place le bon état des équipements, et rédige un rapport sur la maintenance, l'organisation et les prévisions de renouvellement des installations. L'audit technique comprend une série d'analyses physicochimiques de l'eau distribuée à la population. Ces analyses sont effectuées sur place et montrent la potabilité de l'eau. Un rapport d'audit est adressé aux A.U, à la DNHE, à la DRHE, et au Conseil Communal, après chaque visite de terrain.

### **2.1.2 Communication**

La CCAEP est reliée quotidiennement par radio à chaque exploitant. Grâce à cette liaison, il est possible de:

- Enregistrer les données d'exploitation aux fins d'analyse,
- Informer les exploitants par radio des décisions importantes à prendre (Problèmes prévisibles sur le matériel, achats importants à prévoir, décisions à prendre par l'exploitant ou l'Association d'usagers...)
- Aider le travail des gestionnaires et techniciens de l'exploitant à propos des opérations d'entretien et de réglage, des stocks à maintenir, des réparations à prévoir, des décisions à prendre à tous les niveaux de gestion ou d'exploitation. Répondre de manière générale à toute demande de renseignement de la part des exploitants.
- Assurer, à la demande de l'exploitant, un relais rapide avec les fournisseurs de biens et services à Bamako ou à l'étranger. Les frais éventuels pour ce service pourront être facturés à part aux exploitants. Cette liaison se fera sous la responsabilité du responsable de l'Audit qui dispose d'un appareil radio au bureau. Une permanence est tenue à Bamako.
- Trouver des solutions de dépannage rapide dans 90% des pannes.

### **2.1.3 La formation**

#### **a) Formation des usagers**

Les usagers qui constituent les AU doivent bénéficier d'une formation de manière à jouer correctement le rôle qui leur incombe dans le schéma institutionnel. Cette formation est faite directement par la CCAEP au cours des assemblées générales semestrielles.

b) Formation du personnel de l'exploitant

La CCAEP organise avec l'avis de l'UEAEP des stages de formation pour le personnel des exploitants.

c) Aide et conseil au quotidien

La formation doit également se concevoir comme une activité de conseil et d'aide à la décision assurée au quotidien par le moyen des communications radio. Les destinataires de cette aide sont essentiellement les techniciens, agents d'exploitation, mais les représentants de la population peuvent également profiter de ce moyen de communication.

**2.1.4 Les prestations de service éventuelles**

La communication entre les exploitants et l'Audit a conduit la CCAEP à prendre en charge des prestations de service qui ne rentraient pas directement dans le cadre de sa mission.

Par exemple

- Fourniture d'imprimés pour la gestion
- Achat de pièces détachées pour le compte des exploitants, et à les expédier par transporteurs,

Cette dernière fonction qui a été demandée tout naturellement à la CCAEP à travers les communications radio est très importante car elle permet aux exploitants de s'approvisionner en pièces de rechange et fournitures diverses sans se déplacer, ce qui est une source d'économies considérables, et un gain de temps.

Toutefois, certains décideurs et en particulier les Bailleurs de Fonds, ont émis des observations d'ordre éthique. Pour éviter toute possibilité de critique à ce sujet, il a été décidé de transférer cette fonction à l'UEAEP dont l'objectif est d'améliorer la situation des exploitants.

Dans le cadre de la privatisation de l'audit, cette décision permet de clarifier une situation qui pouvait paraître ambiguë.

**2.2 Structure existante**

La CCAEP est une structure très légère. Elle comprend :

**2.2.1 Personnel**

L'équipe de la CCAEP comprend :

i) Personnel permanent

- 1 Secrétaire comptable de la CCAEP
- 1 Electromécanicien de la CCAEP,
- 1 Chauffeur de la CCAEP

ii) Personnel d'assistance technique de Gauff Ingenieure (à temps partiel)

- 1 Expert chef de projet
- 1 Economiste

L'assistance technique est financée par la KfW. Elle a été mise en place depuis le 15/09/1996. Elle intervient à temps partiel pour l'organisation et la formation du personnel.

## Proposition de privatisation de la CCAEP

### iii) Représentants de l'Administration

Les DRHE (Directeurs Régionaux de l'Hydraulique et de l'Energie) sont désignés pour suivre les missions de la CCAEP dans les Centres.

- La Directrice Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie de Mopti pour Djenné, Koro, Douentza, et Bankass.
- Le Directeur régional de l'Hydraulique et de l'Energie de Koulikoro pour Kangaba et Nara
- Le Directeur régional de l'Hydraulique et de l'Energie de Tombouctou pour Goundam, Diré et Niafunké
- Le Chef Section Hydraulique Urbaine D.N.H.E

### **2.2.2 Matériel**

Le matériel qui est à la disposition de la CCAEP est le suivant :

Date acquisition	Désignation	Prix d'achat	Financement
6/12/96	Véhicule Toyota Hilux 4 x4	23 750 000	DNHE
10/01/97	Moto Yamaha	1 250 000	KFW
11/11/96	Groupe électrogène Hatz 17 Kva	5 600 000	KFW
14/09/98	Groupe électrogène Hatz 3 Kva	974 700	CCAEP
10/12/96	Matériel informatique	3 969 400	KFW
10/06/98	Matériel Informatique	5 845 489	KFW
19/08/98	Photocopieur Canon NP 6216	1 606 280	CCAEP
10/02/98	Photocopieur Canon FC 330		DNHE
31/12/97	1 poste de radio BLU	917 000	KFW
01/07/98	3 poste de radio BLU		DNHE
1/98	3 Clim.		DNHE
01/07/98	4 Clim. Split		DNHE
01/07/98	5 Bureaux		DNHE
01/07/98	5 Fauteuils		DNHE
01/07/98	10 Chaises bourées		DNHE
01/07/98	5 Armoires		DNHE
09/09/97	Fax		DNHE
11/12/96	20 Chaises	120 000	KFW
31/12/96	10 Tables	290 000	KFW
Juin 98	Logiciel comptable	3 000 000	KFW
Nov 98	Matériel informatique	2.200.000	DNHE

### **2.3 Chiffre d'affaire en 1998**

Le chiffre d'affaire de la CCAEP pour l'année 1998 s'élève à 14.4 millions FCFA et se décompose de la manière suivante :

- 13.1 millions de FCFA en provenance des redevances de 9 Centres
- 1.3 millions de FCFA de marge sur des prestations diverses (vente de consommables et pièces détachées pour un montant d'environ 12 millions de FCFA).

Ce chiffre dépasse de 10% la prévision qui avait été faite début 1998.

### **2.4 Charges**

Pendant l'année 1998, les charges qui comprennent : Frais de gestion, Impôts et taxes, Personnel, Frais de missions, s'élèvent à 16.3 millions FCFA.

Si on ajoute l'amortissements du matériel (7.7 millions de FCFA en 1998), les charges s'élèvent à 24 millions FCFA.

### **2.5 Résultats**

Le résultat pour 1998 est donc un déficit de 9.6 millions de FCFA. Ainsi le renouvellement n'est pas assuré en 1998, mais avec le triplement du nombre de Centres en 1999, on peut penser que ce déficit pourra être comblé en 2000 ou 2001.

### **2.6 Conclusion**

Dans sa structure actuelle, le budget de la CCAEP sera équilibré en 2000, avec un chiffre d'affaire prévisionnel de 25.7 millions de FCFA, et 33 Centres opérationnels. En 2001 la CCAEP pourra envisager de réaliser des bénéfices, mais elle devra alors faire face à des difficultés liées à son développement.

## **3 Hypothèses et Contraintes**

Le développement de la CCAEP est lié étroitement au développement des systèmes d'AEP au Mali. Les projections qui sont faites dans le présent rapport sont basées sur la production prévisionnelle des systèmes existants et sur les prévisions des systèmes qui sont en cours de construction.

Ce développement passe donc par le dynamisme de l'UEAEP.

### **3.1 Nouvelle répartition des tâches entre CCAEP et UEAEP**

Afin d'éviter les conflits d'intérêts et de clarifier les responsabilités, il est proposé de limiter les tâches de la CCAEP aux seules fonctions d'Audit, Conseil quotidien, communication, et formation. Toutes les autres tâches qui étaient assurées (à titre expérimental) par la CCAEP seront confiées à l'UEAEP. Cette clarification devra permettre de privatiser plus facilement l'Audit- Conseil.

Il est nécessaire de développer les capacités de l'UEAEP comme il a été procédé pour la CCAEP dans le passé, en affectant des ressources d'assistance technique et des ressources humaines au service de l'UEAEP. Les financements pour les premières mesures ont été mobilisés sur le fonds de disposition.

### **3.2 Hypothèses de développement de la production d'eau potable**

#### **3.2.1 Hypothèse du développement de l'UEAEP**

Le partage des tâches avec l'UEAEP évite quelques confusions toujours possibles dans la relation des exploitants avec la CCAEP. Cette clarification permet une privatisation plus facile. Il faut toutefois bien comprendre que certaines tâches qui



étaient jusqu'à maintenant assurées par la CCAEP devront être transférées à l'UEAEP sans garantie de succès de cette dernière. Ce transfert ne sera ni rapide ni simple car la jeune UEAEP doit renforcer sa compétence avant de prendre plus de responsabilités. C'est une première contrainte, mais ce ne sera pas la seule.

**L'UEAEP ne pourra pas assurer rapidement l'ensemble de ces tâches sans un soutien technique et financier qu'elle n'a trouvé que partiellement pour l'instant.** En particulier pour mener les actions de communication auprès des tiers qui sont indispensables au bon fonctionnement du secteur :

- Auprès de l'Etat pour adapter l'environnement administratif et fiscal aux besoins des exploitants et des usagers,
- Auprès des fournisseurs de biens et services (fournisseurs, banques...) pour développer les capacités des exploitants, et la performance des circuits d'approvisionnement des biens et services pour la maintenance et le renouvellement des installations.
- Auprès de ses adhérents pour identifier les besoins en formation.

### **3.2.2 Hypothèse et contraintes concernant la décentralisation**

La décentralisation, lorsqu'elle sera effective, ne constituera pas un remède miracle. Au contraire, elle pourrait induire des difficultés que les exploitants ont déjà identifiées :

- Les exploitants devront faire face aux difficultés qui se poseront aux systèmes d'AEP après la création des Conseils Communaux pour accompagner et servir le processus de décentralisation,
- Eviter l'utilisation de l'épargne par la commune.
- Développer la communication avec les Communes,

### **3.2.3 Développement des activités de la CCAEP**

La production d'eau potable des Centres qui sont contrôlés par la CCAEP a été de 820.000 m<sup>3</sup> en 1998.

Cette production est évaluée à 929.000 m<sup>3</sup> en 1999, 1.040.000 m<sup>3</sup> en 2000, et 1.500.000 m<sup>3</sup> en 2001. Cela représente un doublement de la production en 2 ans. Le détail de ces hypothèses est donné en annexe 1. Ce doublement constitue également un doublement des activités de la Cellule.

## **3.3 Missions futures et dynamisme de la CCAEP**

Pour le futur, la CCAEP devra se concentrer sur les trois premières missions qu'elle a accomplies jusqu'à présent :

- Audit financier et technique
- Communication
- Formation du personnel à la demande de l'UEAEP.

Elle devra toutefois relever de nombreux défis dont la solution est tributaire des hypothèses de développement des systèmes d'AEP et des autres acteurs (en particulier l'UEAEP).

### **3.3.1 Défis du développement des services d'Audit (CCAEP)**

- Passer du statut d'institution informelle (relevant d'un projet), à la personnalité juridique et morale, en restant cohérent avec les principes de développement du secteur (privatisation),

## Proposition de privatisation de la CCAEP

- Assurer la croissance du service rendu en passant de 9 Centres en 1997 à plus de 50 Centres en 1999. Cette croissance pourrait même être beaucoup plus forte que prévue car le secteur se développe rapidement par des adhésions spontanées et des nouveaux projets sur diverses sources de financement (Suisse, BAD, FED, AFD, FENU, Banque mondiale, etc...).
- Faire face aux demandes spontanées des Centres existants en difficulté, et qui veulent intégrer l'organisation de la CCAEP (Banamba, Bandiagara, Tonka, Kalabankoro...).

### **3.3.2 difficultés de la formation permanente des acteurs du sous secteur**

- Formation très spécifique des personnels des exploitants à partir d'une faible qualification initiale,
- Disponibilité des moyens de formation pour faire face aux mouvements de personnel,
- Formation des dirigeants d'associations d'usagers, qui souhaitent comprendre les mécanismes économiques et techniques du fonctionnement des Centres,
- Formations spécifiques de cadres régionaux ou nationaux pour des actions particulières. Par exemple formation aux analyses physicochimique de l'eau, formation à la réparation des postes de radio etc...

**Proposition de privatisation de la CCAEP**

**Annexe 1 Prévission de chiffre d'affaire pour la période 1999 à 2001:**

	Unités	1 997 (réalité)	1 998 (réalité)	1 999 (prévision)	2 000	2 001
<b>Production</b>	Nb de Centres	9	25	43	53	53
9 Centres	m3	526 656	642 000	674 100	721 287	771 777
14 centres 1ère Région	m3		172 600	310 680	332 428	355 698
Kalabancoro	m3		3 200	5 000	5 350	5 725
Tonka	m3		6 400	6 720	7 190	7 694
10 Centres Sud Mali	m3			35 000	37 450	40 072
10 AEP 2ème région	m3				200 490	210 515
8 AEP Nord	m3			30 000	152 275	159 889
	m3					
<b>Production totale</b>	m3	526 656	642 000	1 061 500	1 456 470	1 551 368
<b>Production facturée</b>	m3	387 849	825 000	984 780	1 103 705	1 551 368

<b>Redevance CCAEP TTC</b>		20	20	20	20
<b>Redevance CCAEP HT</b>	FCFA/m3 Hors taxes	20	18	18	18
	FCFA/an	16 500 000	17 726 040	19 866 690	27 924 617
<b>Redevance Sud Mali</b>	FCFA		1 500 000		
<b>Marge sur formation</b>	FCFA		5 000 000	10 000 000	15 000 000
<b>Chiffre d'affaire HT</b>		<b>16 500 000</b>	<b>24 226 040</b>	<b>29 866 690</b>	<b>42 924 617</b>